

Programme de formation Professionnelle

CFCR
Formation des Conducteurs Routiers

Titre Professionnel
Conducteur(trice) du Transport Routier
de Marchandises sur Tous Véhicules
TP CTRMTV



Titre Professionnel Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Tous Véhicules

Objectifs pédagogiques :

Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises national et international avec un véhicule articulé d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Public et pré-requis :

Public :
Toute personne âgée de 18 ans au minimum et désirant conduire des véhicules articulés de plus de 3t5.

Pré-requis :

Ce titre est accessible par des candidats titulaires de la carte de qualification de conducteur, dès l'âge de 18 ans après avoir obtenu le titre professionnel de conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur (CTRMP), ou à partir de 21 ans pour les personnes ayant le permis de catégorie C et la qualification de conducteur routier en cours de validité. Être vérifié apte médicalement antérieurement à l'entrée en formation (permis de conduire en cours de validité ou visite médicale de moins de 2 ans).

Moyens pédagogiques, techniques et

d'encadrement :

- Cours théoriques, illustrations vidéo
- Simulateur Poids Lourds,
- Mise en pratique sur différentes situations de travail,
- Remise d'un support de cours à chaque participant.
- Véhicules équipés pour l'enseignement de la conduite.
- Formateurs diplômés et habilités par la DIRECCTE pour la réalisation des formations sanctionnées par un titre professionnel.
- Aires de manoeuvres privées.
- Quai de chargement et de déchargement

Validation :

Titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules. Diplôme de niveau 5 du ministère chargé de l'emploi.

L'obtention du titre permet la délivrance du permis de conduire de la catégorie CE et de la carte de qualification de conducteur, conditions réglementaires d'exercice de l'emploi (arrêté du 31 décembre 2010 fixant les conditions de délivrance de la carte de qualification de conducteur).
Attestation de formation professionnelle.

Durée :

40 journées soit 280 heures.

Pratique : 30 heures d'utilisation du véhicule dont 15 heures de conduite individuelle.

Les candidats titulaires, à l'entrée en formation, de la catégorie CE du permis de conduire, doivent justifier d'une formation d'une durée minimale de 175 heures dont 10 heures de conduite individuelle sur route. Dans ce cas le module Conduire et manoeuvrer en sécurité est réduit à 40 heures de formation.

Modalités d'évaluation :

Une épreuve de synthèse 3h20min
basée sur une mise en situation professionnelle en deux parties : « prise en charge du véhicule et conduite » et « chargement, déchargement et suivi des opérations de transport ».

Un questionnaire professionnel 2h

Un entretien technique 1/2h

Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation

Un entretien final avec le jury 1/2h

Programme :

Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises. 10 h

Objectif : Contrôler le véhicule et son chargement afin de réaliser le transport dans des conditions optimales de sécurité en minimisant les coûts,

Effectuer les contrôles de l'état général du véhicule du dispositif d'attelage et du chargement en début et fin de service.
Effectuer avec précision les appoints de liquides nécessaires au fonctionnement du véhicule en intégrant les principes du développement durable.
Savoir corrigés les anomalies ou les signalées au service compétent.

Prendre en compte les indications du tableau de bord et du chrono tachygraphe tout au long du parcours.
Vérifier que le véhicule et ses équipements répondent aux exigences réglementaires en vigueur.

Atteler, dételéler un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules. 10 h

Objectif : effectuer en sécurité les opérations d'attelage et de dételage afin de procéder à la mise à disposition du véhicule remorqué à des fins de chargement, déchargement ou de relais.

Connaître les règles du code de la route et des réglementations applicables au stationnement des véhicules lourds.
Connaître les principes de la prévention des risques liés à l'activité physique.
Connaître et effectuer la procédure de dételage de la remorque ou de la semi-remorque.
Connaître et effectuer la procédure d'attelage de la remorque ou de la semi-remorque.
Connaître les règles de calcul d'une masse en charge maximale admissible de l'ensemble.

Connaître et brancher les différents flexibles et cordons de liaison entre véhicules tracteurs et véhicules remorqués.

Conduire et manoeuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises 145 h

Objectif : Utiliser le véhicule d'une manière rationnelle afin d'acheminer et de préserver la marchandise dans des conditions économiques et de sécurité. Appliquer les consignes reçues et respecter les contraintes horaires réglementaires. Effectuer les manoeuvres nécessaires à la mise en place ou au stationnement du véhicule à l'endroit souhaité.

Maîtriser les situations de conduite dans tous les contextes de circulation
Respecter les règles de circulation et principes de sécurité routières.
Prendre en compte les contraintes réglementaires en vigueur.
Lire comprendre et respecter un itinéraire
Réaliser les manoeuvres en sécurité dans un temps raisonnable
Prendre à l'arrêt comme en circulation, les mesures de garde et de préservation de la marchandise.
Utiliser correctement les outils de contrôle d'activité notamment le chrono tachygraphe.

Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier national et international de marchandises 14 h

Objectif : identifier, contrôler et renseigner les documents nécessaires à l'exécution d'un transport en tenant compte de la réglementation et de la nature de la marchandise. En cas d'anomalie, informer le service exploitation. Acquitter les taxes exigées selon l'environnement dans lequel le conducteur est amené à circuler.

Connaître et vérifier les documents relatifs au conducteur
Connaître et vérifier les documents relatifs à la circulation du véhicule en fonction des pays concernés.
Connaître vérifier et renseigner les documents d'accompagnement de la marchandise.
Connaître et renseignés les documents douaniers en fonction des pays concernés.
Utiliser correctement le chronotachygraphe.
Informer le service exploitation des anomalies

Suite page 2

Programme de formation Professionnelle

Titre Professionnel

Conducteur(trice) du Transport Routier
de Marchandises sur tous Véhicules

TP CTRMTV

Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule 10 h

Objectif : Préparer le véhicule. Surveiller ou effectuer le chargement ou le déchargement, la répartition, le calage et l'arrimage.

Respecter les procédures de sécurité et utiliser les protections individuelles.
Effectuer le plan de chargement en tenant compte des contraintes de livraison
Respecter l'ordre de chargement répartir, caler et arrimer la marchandise dans le respect des consignes reçues et des obligations en matière de sécurité.
Utiliser les équipements du véhicule en sécurité dans le respect des préconisations du constructeur.

Prendre en charge et livrer la marchandise 11 h

Objectif : Effectuer la prise en charge et la livraison de la marchandise en respectant les contraintes réglementaires et contractuelles ainsi que la nature de la marchandise.

Respecter le protocole de sécurité
Appliquer les procédures à la prise en charge des marchandises et à la livraison.
Renseigner et émarger le document accompagnant la livraison (support papier ou électronique)
Effectuer le suivi et le retour des documents commerciaux, administratifs.
Adopter une attitude commerciale avec le client.

Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation 12 h

Objectif : appliquer les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité, porter les équipements de protection individuelle. A titre préventif, prendre les dispositions nécessaires à la qualité de son repos (ou sommeil), à l'équilibre alimentaire et se préserver des addictions; Savoir réagir en cas d'accident.

Connaitre les effets et les risques liés à la prise d'alcool, de médicaments, de drogues et au manque de sommeil.
Connaitre les protocoles de sécurité, l'utilisation des EPI et les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique.
Appliquer en cas d'accident, les procédures de protection, d'alerte et d'assistance
Renseigner et transmettre le constat amiable.
Connaitre les principaux risques d'accidents et de mortalité dans le secteur.

Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure. 12 h

Objectif : En fonction des renseignements collectés au vu des symptômes constatés ou fournis par l'ordinateur de bord, localiser et identifier le ou les organes en cause. Alerter le service concerné et appliquer les consignes reçues.

Appliquer les consignes de l'entreprise.
Repérer les anomalies lors de la mise en route et en cours de service.
Identifier et localiser les organes et circuits en cause.
Décrire précisément un dysfonctionnement
Prendre en cas d'immobilisation, les mesures de sécurité appropriées.
Effectuer le dépannage d'une anomalie mineure.

Formation au code de la route.

21 h

Objectif : Préparer les épreuves théorique générale du code de la route et connaître la réglementation qui encadre la conduite d'un véhicule sur la route.

Cours expliqués et commentés suivi de questions spécifiques sur le cours

Notions pour répondre à l'examen de code de la route

- Arrêt - Stationnement
- Conscience des risques
- Croisement - Dépassement
- Divers
- Notions Pratiques
- Partage de la route
- Priorités
- Règles de circulation
- Signalisation
- Tunnels - Passages à niveaux
- Visibilité - Eclairage

Examen blanc type ETG.

Pour les titulaires d'un titre professionnel de conducteur routier de marchandises sur porteur de plus d'un an l'examen ETG devra être validé.

Session de Validation du titre professionnel Conducteur(trice) du Transport Routier de Marchandises sur Tous véhicules 35h

Le titre professionnel est composé d'une unité constitutive qui correspond aux activités visées ci-dessus.

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).